



## Pv sans aucune interpellation

Par **melane**, le **18/01/2008** à **16:26**

j'ai ete convoquée a la gendarmerie de mon village rnlà il mon remis 2 PV en m'expliquant qu'ils m'ont suivi pendant plusieurs kilometre et que c'est là qu'ils ont constaté 2 infractions : un excès de vitesse et un dépassement sur ligne continue rnlJe n'ai pas signé ces PV et j'aimerais les contester car rnlils n'avaient aucun appareil de mesure a bord de leur vehicule et ils ne m'ont pas arrêté au moment de l'infraction rnrnJ'aimerais préciser que je suis en permis probatoire il ne me resterait alors que 2 points et l'amende s'élève a 180 euros rnlJ'ai consulté les articles du Code de la Route mentionnés sur les Procès Verbaux mais rien ne mentionne les conditions dans lesquelles les infractions sont constatées rnrnEs ce legal ? rnlPuis-je les contester et comment faire pour les contester ? rnlA qui dois-je m'adresser ? rnlDois -je tout de même les payer ?

Par **Jurigaby**, le **18/01/2008** à **19:42**

Bonjour.rnrnY'a pas grand chose à contester.rnrnLes infractions ont été constatées de "visu" par un policier dopnt la parole fait foi jusqu'à preuve du contraire en matière d'infraction à la circulation.rnrnQui plus est, si les excès de vitesse doivent le plus souvent être mesurés avec un appareil homologué, il existe une infraction spécifique, je crois que c'est contravention pour vitesse excessive ou un truc comme ça , qui permet aux policiers de sanctionner un excès de vitesse de visu.

Par **AmiPierrot**, le **26/01/2008** à **15:02**

Bonjour Melane,

En fait, vous avez bien été arrêtée pour ces deux infractions dans la foulée et comme dit le superviseur, les policiers sont assermentés et ils peuvent vous interpellier comme bon leur semble, au moment où il leur semble.

Le fait qu'il ne vous reste que 2 points m'oblige à penser que vous êtes coutûmière du "franchissement de la ligne jaune" (au sens propre comme au figuré) alors que vous ne disposez que d'un permis probatoire. Et ce n'est pas un argument valable pour en échapper. Désolé pour vous.

Ces policiers ont certes le mauvais rôle, celui de vous empêcher de commettre ces infractions. Mais leur "assiduité" permet à beaucoup de familles de rentrer vivants de leurs promenades.

Vous n'apprécierez pas beaucoup cette petite leçon de morale, mais elle vous permettra peut-être un jour de prendre conscience que vous pouvez être dangereuse pour les autres. Alors payez 180 euros en grimaçant, c'est mieux que sortir (peut-être) d'un tas de ferrailles en hurlant.